

Rapport de la Commission sur le préavis n° 33/14 mars 2016 Concernant la réfection du passage du Ruz de la Praz sur le chemin de l'Isle

Ballaigues le 22 mars 2016

Au Conseil Communal de Ballaigues,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 22 mars 2016 pour statuer sur le préavis cité ci-dessus. M. Gilbert Poncet, municipal a participé à la séance. Nous le remercions de sa présence et pour les informations complémentaires apportées.

Bien que le contenu du préavis de la municipalité soit déjà bien détaillé, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

- le tuyau Spiwel a été posé entre 1975 et 1980. Il s'est fortement détérioré avec le temps, ce qui a été constaté en juillet 2015. (Voir photos annexes) Le caractère urgent a été décrété, ce qui a permis de régler les questions administratives en un temps record de six mois. Les travaux auraient pu débuter en janvier 2016, cependant la Municipalité a préféré attendre de bonnes conditions météorologiques qui devraient permettre la déviation du ruz de manière satisfaisante.
- du point de vue technique, un tuyau de 180 cm de polyester résistant aux charges sera posé sous le chemin et sous la desserte forestière. Entre les deux un bassin de retenue pour ralentir le débit sera construit.
- la participation de 52 % du canton est calquée sur la classification des communes dans le cadre de la péréquation cantonale.
- les travaux seront exécutés au plus vite dès l'approbation du Conseil Communal.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection cités en titre
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 247'235.-,
- de financer ce montant par une subvention de CHF 128'560.- le solde par la trésorerie courante ou par un emprunt, aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafonds d'endettement pour la législature 2011-2016,
- de pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans, à partir du budget 2017, à raison de CHF 3'960.- par an, par le compte 407.331.33 (compte créé à cet effet),
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances,
- de décharger la commission de son mandat.

La commission était composée de Madame et Messieurs:

Patricia Bourgeois

Jean-Luc Leresche, président

Frédéric Santschi, rapporteur

Annexe : Photos Ruz de la Praz

